

nous faut comprendre le mécanisme, le mode de répartition et les qualités, non dans une seule province, mais dans toutes les provinces du Dominion. Je ne comprends pas encore le système en vogue dans la Nouvelle-Ecosse et dans le Nouveau-Brunswick, et même celui des autres provinces. Quand une question de cette nature est débattue, il est absolument nécessaire que les députés comprennent comment les listes des électeurs sont faites dans chaque province. Le comité verra donc qu'il y a un vaste champ d'informations qu'il faut que les députés connaissent. Nous ne sommes qu'à nous exercer à la besogne; la question n'a jamais été auparavant soumise au parlement. Quand ce bill deviendra loi, quand la volonté de la majorité aura prévalu, comme elle prévendra, après qu'il y aura eu un débat raisonnable et complet, la difficulté n'aura pas encore disparue. Chaque année, pendant des jours et des jours, si ce n'est pendant des semaines et des semaines, l'attention de la Chambre portera sur l'examen de ce projet. On ne peut supposer que si le cens électoral du Dominion est adopté et si le parlement règle la question cette année, elle restera réglée pour tout le temps à venir. Chaque député sera libre—et les députés useront du privilège—de présenter des amendements. Peut-on supposer que l'irrépressible député de Northumberland (M. Mitchell), qui a donné avis d'un amendement demandant le suffrage universel, ne présentera pas aux sessions subséquentes des amendements qui renfermeront ce principe, s'il ne réussit pas à le faire entrer dans ce bill-ci. Est-ce que le premier ministre, qui n'a pas réussi à faire insérer l'article relatif au suffrage des femmes, ne ramènera pas de nouveau la question? Il se peut que cette même question chinoise, décidée dans ce bill, soit de nouveau soulevée; il peut y avoir un retour de sentiment à ce sujet, et chaque député est libre de la ramener pour faire décider qui votera ou qui ne votera point, et après cela on peut compter que la question sera chaudement débattue dans la Chambre.

Il en est ainsi de la question relative aux sauvages et du cens basé sur la propriété. Qui sait si dans quelque future occasion, un homme qui pense que \$250 sont suffisantes comme revenu pour donner droit de suffrage, ne présentera pas un amendement à cet effet? De sorte que l'on doit voir que de tels amendements seront présentés et qu'ils occuperont le temps de la Chambre pendant des jours et des semaines. C'est une des certitudes que nous offrent l'adoption de ce bill et le règlement du suffrage comme on le propose. Je veux parler de la question des dépenses, à propos de laquelle vous avez décidé que la chose est dans l'ordre dans le présent débat. Mon honorable ami de Lincoln a mis en question les chiffres qui ont été fournis au sujet des dépenses qu'entraîne ce bill, et il dit que le débat qui a été fait à propos de ce bill—le temps perdu, je pense qu'il a dit—par les membres de l'opposition, coûterait au pays plus d'un an de préparation des listes électorales d'après ce présent acte. Je diffère d'opinion avec l'honorable monsieur. Il est vrai qu'il y a quelques frais, mais pas autant que l'honorable monsieur voudrait faire croire à la Chambre. Si les membres de l'opposition sont ici à discuter ce bill au long, ils le font à même leur propre argent. Je présume qu'ils ne retireront pas plus d'indemnité s'ils passent six mois ici que s'ils en passent trois. Les employés de la Chambre, les messagers et tout le corps des employés ne retireront pas un seul dollar de plus de traitement, si nous restons ici six mois, que si nous n'y restons qu'un mois. Où donc est l'augmentation des dépenses? Elle ne vient pas du pays. Il va y avoir sans doute une légère augmentation pour le gaz et pour les impressions, mais quel va être le montant? L'honorable député de Lincoln voudra-t-il nous donner les chiffres?

M. RYKERT: En temps voulu.

M. PATERSON: Quand l'honorable monsieur entreprend de dire que les dépenses additionnelles auxquelles le public va être soumis par suite des deux semaines de discussion

M. PATERSON (Brant)

que l'opposition a faite à propos de ce bill se montent à plus que la somme totale requise pour la mise en opération de cet acte pendant un an, il devrait être prêt dès maintenant à nous fournir une estimation. Les membres de l'opposition demeurent ici au prix d'une grande perte d'argent, ainsi que les honorables messieurs de la droite; mais que nous importe cela? Nous nous sommes engagés à remplir notre devoir comme membres du parlement, et la loi ne fixe pas le terme de nos travaux. Est-ce que nous nous plaignons que nous ne recevons pas assez pour nos travaux? Nous pourrions nous plaindre avec raison de ce que le ministère n'a fait siéger la Chambre que pendant à peu près soixante heures par semaine pendant les premières semaines de la session et qu'il nous garde à siéger maintenant pendant cinquante-six heures consécutives pour une seule séance. Mais nous ne nous plaignons pas. Nos affaires exigent notre attention chez nous, et si le ministère avait présenté ses mesures au moment convenable, nous pourrions être chez nous vaquant à nos occupations; mais nous ne nous plaignons point. La majorité de la Chambre a repoussé la proposition déclarant que ce bill avait été présenté trop tard pour qu'il fût pleinement et franchement discuté, et elle a déclaré par son vote qu'il avait été amené à temps et qu'on y consacrerait amplement du temps. Pourquoi donc ne pas nous donner amplement ce temps? La discussion était nécessaire, et demandée non seulement par la population du pays, mais par les membres de la Chambre, comme le font voir les remarques du député de Lincoln. Pourquoi donc dire que nous suivons une politique d'obstruction?

Nous sentons qu'il est de notre devoir de demeurer ici et de discuter ce bill, comme nous le ressentons pour toutes les mesures qui nous sont soumises; nous ne restons pas ici dans le but d'obstruer ce bill ou de le discuter plus longuement que ne l'exigent les intérêts du public. Comment un bill qui n'est pas compris des honorables membres de cette Chambre pourrait-il être compris de la population du pays, à moins être éclairé de plus de lumière? Comment ce bill peut-il être compris par un grand nombre des gens qui puisent leurs renseignements dans une certaine catégorie de journaux dont aucun n'a fait connaître franchement et correctement les questions en jeu dans ce bill. Quelques-uns déclarent que l'article relatif aux sauvages veut dire la reconnaissance du droit de suffrage aux sauvages qui sont dans la même condition que les blancs, ce qui est tout à fait inexact, pour ne pas dire faux, et cependant vous trouverez cela dans les journaux ministériels. Ils disent que le revisor est le même que celui qui existe en vertu de la loi anglaise, ce qui n'est pas vrai, et les honorables messieurs le savent. De sorte qu'il nous faut ou parler haut suffisamment pour être entendus de la Chambre, ou attendre jusqu'à ce que l'attention de ces gens soit appelée sur les dispositions de ce bill par la discussion avec les voisins, ou jusqu'à ce qu'ils voient un exemplaire du bill, attendu qu'il y en a aujourd'hui des centaines qui demandent des copies du bill afin qu'ils puissent le voir par eux-mêmes. Le peuple a droit de voir et de comprendre ce bill, qui bouleverse le système électoral et le remplace par un nouveau, lorsque le premier a opéré si longtemps et d'une façon si heureuse dans les provinces. Le répartiteur dans l'Ontario a prêté serment de faire son devoir; en sus il y a appel à la cour de revision, dont les membres sont directement responsables au peuple, attendu qu'ils sont membres du conseil municipal, et s'ils ne rendent pas justice aux gens, le peuple a un remède à sa disposition et il peut l'appliquer dans l'espace de douze mois.

En outre, il y a une disposition qui autorise l'appel au juge de comté. L'électeur qui soumet sa cause, et si elle est bonne son nom est inscrit à la liste. Telle est la disposition que nous avons dans l'Ontario. Qui dira qu'elle n'est pas sage, ou que sous son opération le peuple n'a pas l'entier contrôle des listes des électeurs? mais qui dira que sous l'opération de ce bill-ci, le peuple a le moindre contrôle